

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3044**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi - Marché de maîtrise d'oeuvre attribué au groupement d'entreprises conjointes l'Atelier des paysages Marguerit/Passagers des Villes/LEA/Coteba/Sitétudes/Sogreah/Soberco/AEU/ Philippe Masse (ETC) - Autorisation de signer l'avenant de transfert de l'activité libérale Philippe Masse (ETC) à la SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions (ETC)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012**Décision n° B-2012-3044**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi - Marché de maîtrise d'oeuvre attribué au groupement d'entreprises conjointes l'Atelier des paysages Marguerit/Passagers des Villes/LEA/Coteba/Sitétudes/Sogreah/Soberco/AEU/ Philippe Masse (ETC) - Autorisation de signer l'avenant de transfert de l'activité libérale Philippe Masse (ETC) à la SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions (ETC)**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25 juillet 2011, il a été constitué la Société à responsabilité limitée (SARL) Eco-mobilité Territoires et Connexions (ETC), entre les seuls associés madame Marie-Joëlle Vercaigne, gérante, et monsieur Philippe Masse, directeur technique et commercial.

Par acte sous seing privé du 15 décembre 2011, monsieur Philippe Masse, consultant libéral en études de transports, a vendu à la société Eco-mobilité Territoires et Connexions son activité libérale de consultant en études de transport et de conseil en circulation et déplacement. La SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions a notamment pour obligation de prendre à son compte les commandes et contrats passés avec monsieur Philippe Masse relatifs à cette activité cédée.

Le siège social de la SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions est situé 5, rue de Charonne 75011 Paris (n° siret : 534 000 617 00017).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions à se substituer ainsi au bureau d'études Philippe Masse (ETC) dans le marché communautaire dont elle est co-traitante en groupement conjoint à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné :

- marché n° 10465010 : Lyon 3°, 6° et 7° - réaménagement de la rue Garibaldi - marché de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert et autorise la SARL Eco-mobilité Territoires et Connexions à se substituer à Philippe Masse (ETC) pour le marché n° 10465010 relatif à Lyon 3°, 6° et 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, 6° et 7°, marché de maîtrise d'œuvre pour lequel Philippe Masse (ETC) est co-traitant du groupement conjoint l'Atelier des paysages Marguerit/Passagers des Villes/LEA/Coteba/Sitétudes/Sogreah/Soberco/AEU/ Philippe Masse (ETC).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.